



ECPM et la Coalition tunisienne s'opposent à l'extradition de M. Baghdadi AL MAHMOUDI

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunis le 05/06/2012

M. Baghdadi AL MAHMOUDI, ancien premier ministre libyen, fait l'objet d'une procédure d'extradition par les autorités tunisiennes. Cette extradition est jugée par ECPM et la Coalition tunisienne contre la peine de mort comme étant contraire aux obligations légales et conventions internationales pertinentes ratifiées par la Tunisie.

La Coalition Tunisienne Contre la Peine de Mort suit de près la situation de M. Baghdadi AL MAHMOUDI dont l'état de santé se détériore suite à sa grève de la faim, et qui est privé de la visite de sa famille et même de ses avocats.

Ainsi ECPM et la Coalition demande avec insistance aux autorités tunisiennes de :

- Mettre fin aux tractations avec les autorités libyennes en ce qui concerne l'affaire de Baghdadi AL MAHMOUDI ou tout autre citoyen Libyen.
- Lui permettre de jouir de tous ses droits civils, en l'occurrence, recevoir la visite de sa famille et de ses avocats.
- Respecter ses engagements stipulés dans les conventions internationales, particulièrement celles relatives à l'extradition des réfugiés et des prisonniers vers des pays qui pratiquent la torture et la peine de mort, et où les conditions de bénéficier d'un procès équitable ne sont pas réunies.

La Coalition, en outre, juge inadmissible que les autorités tunisiennes se basent pour justifier l'extradition sur le rapport d'une commission chargée d'évaluer la situation en Libye dont la crédibilité et l'indépendance est très discutable. Cette commission est en effet composée par un ministre et des juristes proches du gouvernement.

La Coalition considère que quelques soient les recommandations issues de cette commission, que les conditions de bénéficier d'un procès équitable sont inexistantes en Libye et ce, d'après les rapports du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies et du Secrétariat Général d'Amnesty International.

M. Habib MARSIT
Président de la Coalition Tunisienne

M. Raphaël CHENUIL-HAZAN
Directeur d'ECPM